

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	29	22
Date de convocation : le 5 avril 2022 Date d'affichage : le 12 avril 2022		

**Séance du 11 avril
deux mille vingt deux
à vingt heures trente**

DELIBERATION
N° 2022.28
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

Le 11 avril 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames BELLINI, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, CEREUIL, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame CHAAR ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL
Madame DELON ayant donné pouvoir à Madame STEPHAN
Monsieur CHOUKROUN ayant donné pouvoir à Monsieur GUERIN
Monsieur CURUTCHET ayant donné pouvoir à Monsieur ROBERT
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON
Monsieur BOUDJEMAÏ
Madame EON

Secrétaire de séance : Madame STEPHAN

Vote des subventions 2022 aux associations

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de budget,
Vu les propositions de la commission Vie Associative,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (abstention de Monsieur MASSON)

ARTICLE 1 : Adopte pour l'année 2022, les subventions aux associations mentionnées ci-après.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2022

Application agréée E-legalite.com

ASSOCIATION	Montant de la subvention
AMICALE DU PERSONNEL	28 290 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS VEUVES ET VICTIMES DE GUERRE DE COUILLY ST GERMAIN, MONTRY ET MAGNY	230 €
ASSOCIATION DES SPORTS DE RAQUETTES DU VAL D'EUROPE TENNIS (ASRVE TENNIS)	3 770 €
ASSOCIATION ATELIERS EXPRESSIONS CORPORELLES DE MARNE LA VALLEE (ATEC MLVE)	4 000 €
ATELIER DE PAIX	3 000 €
DES IDEES ET DES FLEURS	250 €
DIX KM DE MAGNY	3 500 €
ECOLE DE DANSE DE MAGNY LE HONGRE	7 500 €
FCMH	12 500 €
FFA	3 500 €
FNACA Comité Esbly Coupvray	220 €
JUDO CLUB VAL D EUROPE	7 500 €
LES ARTS DU CIRQUE	1 500 €
MCS FITNESS DANCE	2 500 €
NAVI MODEL CLUB MAGNY VAL D EUROPE	600 €
PHOENIX SENIORS	4 000 €
ASSOCIATION CLUB QUESTIONS POUR UN CHAMPION DU VAL D'EUROPE	200 €
ROCHER D ESCALDADE DU VAL D EUROPE (REVE)	1 000 €
SIAMSA LES ARTS DU SPECTACLE	2 000 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'ESBLY (UNCAFN SECTION D ESBLY ET SES ENVIRONS)	250 €
VAL D EUROPE BADMINTON	2 000 €
FRATERNELLE SPORTIVE VAL D EUROPE (VAL D EUROPE ESBLY-COUPVRAY VOLLEY BALL)	1 700 €
VAL D'EUROPE ATHLETISME	2 400 €
VAL D'EUROPE MONTEVRAIN BASKET CLUB (VEMBC)	3 000 €
VELO CLUB DU VAL D EUROPE	2 000 €
ASSOCIATION MUSICALE VILCOMTOISE	125 €
TOTAL	97 535 €

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2022

Application agréée E-legalite.com

ARTICLE 2 : Dit que ces dépenses seront imputées au B.P. 2022 compte 6574.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- ⇒ Madame le trésorier de Chelles
- ⇒ Remise aux archives communales.

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL



Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2022

Application agréée E-legalite.com